



NOTE D'INFORMATION

A

L'attention des étudiants des niveaux Master 1 et Master 2

Le Directeur de la Scolarité Centrale porte à la connaissance des étudiant (e)s de niveau master 1 que des fiches d'autorisation d'inscription sont désormais disponibles et devront être dûment renseignées avant l'inscription physique, et ce à compter de l'année universitaire 2023-2024.

Aussi voudrait-il préciser que ceux de niveau Master 2 ayant déjà renseigné leurs fiches d'autorisation d'inscription sont également invités à renseigner celles de Master 1.

Fait à Korhogo, le 20 décembre 2023

Le Directeur de la Scolarité Centrale

